



LE DIABÈTE

Médecins responsables

Dr. J. Verschuere
Dr. J. Vanuytsel
Dr. M. Van Esbroeck

absI Werken Glorieux | ch Glorieux
Avenue Glorieux 55, B-9600 Ronse
T 055 23 30 11, F 055 23 30 22
www.azglorieux.be, info@azglorieux.be

18/04/2017
DIA01_FR

Le diabète est une maladie de plus en plus fréquente dans notre société et nécessite une hygiène de vie équilibrée et un suivi régulier.

VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS

- ✓ Vous avez votre carte SIS.
- ✓ Présentez-vous au secrétariat de médecine interne (n° 6) qui se trouve au rez-de-chaussée de la clinique (0).

QUE DEVEZ-VOUS APPORTER ?

- ✓ Appareil de glycémie / carnet de contrôle. Résultats d'examens éventuels.
- ✓ Passeport du diabétique.

DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

- ✓ L'infirmière en diabétologie vous reçoit avant de vous diriger vers le médecin. Les résultats glycémiques sont analysés et commentés. Des informations supplémentaires peuvent être données / demandées.
Le matériel de contrôle peut vous être fourni lors d'un accord de convention.
- ✓ Le médecin vous reçoit sur rendez-vous.

BILAN DIABÉTIQUE

Le médecin peut vous proposer une hospitalisation de jour afin d'effectuer des examens de contrôle.

- Présentez-vous à 8h00 à l'accueil à l'entrée de la clinique (guichet: clinique de jour).
- Apportez votre carte SIS + éventuellement lettre ou demande de votre médecin traitant.
- Restez à jeun (renseignez-vous chez votre médecin traitant / diabétologue / infirmière).
- Ne prenez / ni injectez aucun médicaments avant votre prise en charge à la clinique (prenez les médicaments que vous aurez besoin durant la journée avec vous).
- Plusieurs examens / prises de sang sont effectuées durant la journée.
- Le médecin diabétologue discute des résultats / traitements avec vous.
- Vous quittez la clinique au plus tard à 17h00.
- Votre médecin traitant recevra par courrier les résultats du bilan / traitement approprié.



CONVENTION

Est un accord entre votre mutualité et notre établissement de soins afin d'obtenir pendant un temps déterminé, le matériel et l'accompagnement nécessaires à la rééducation diabétique.

Le médecin introduit une demande et vous, ainsi que notre établissement hospitalier recevront un accord

Dans le cadre de l'accord de la convention sont décrits les droits et attentes du diabétique.

L'éducatrice en diabétologie vous renseignera de ceux-ci lors de la demande de convention.

CONSULTATIONS MULTIDISCIPLINAIRES

Sur rendez-vous via :

Secrétariat de médecine interne
Tél. 055/23 36 68

Infirmière / éducatrice en diabétologie
Tél. 055/23 30 28

Service diététique
Tél. 055/23 34 57
Tél. 055/23 37 39

Mardi	10h00 à 17h30
Mercredi	08h30 à 11h30
Jeudi	09h00 à 12h30
Vendredi	10h00 à 12h00